



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 Mars 2026

Délibération N° 27.299.26/29

**Objet : Désignation du représentant pour Eure Normandie
Numérique**

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Absent représenté : 2

Absent Non représenté : 0

Votants : 27

Etaient présents :

Didier CRETOT, Marc ALBERT, Manuel CRETOT, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Christine HELLARD, Clément HELLARD, Maxime HUMBERT, Jean Pascal LECOQ, Pascal LEVEAU, Xavier LORDET, Corinne LUCAS, Véronique MITATRE, Claire MOURAUD, Nicolas PALOC, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Brigitte RICAUX, Géraldine VALOUR, Lucie VEDIE, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sonia LEMASSON BAUMANN à Mme Brigitte RAMETTE
Mr Yann LEMASSON à Mr Marc ALBERT

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Mr David PERREAU

Vu les dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2014 créant le syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral DCL / BCLI / 2023-13 du 26 octobre 2022

Vu les statuts présentés par le syndicat

Vu la délibération du 2 octobre 2023, actant l'adhésion de la ville au syndicat

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'appel à candidature a abouti à une seule candidature pour chaque poste,

Considérant la décision à l'unanimité du Conseil Municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DESIGNER comme délégué à EURE NORMANDIE NUMERIQUE Monsieur Didier CRETOT

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

